

## NOUS CONTACTER

PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE

26, chemin de la Caillaouère, 32000 AUCH

☎ 05 62 61 63 92

- Référente Emploi Accompagné, Mme alexandra oule  
06 70 40 10 26 – [alexandra.oule@apf.asso.fr](mailto:alexandra.oule@apf.asso.fr)
- Référent Emploi Accompagné, M. Vincent GABORIAU  
06 74 88 12 00 – [vgaboriau@agapei.asso.fr](mailto:vgaboriau@agapei.asso.fr)
- Chargé de Mission, M. Camille BOURDIE  
06 27 07 73 44 – [cbourdie@agapei.asso.fr](mailto:cbourdie@agapei.asso.fr)

## L'EMPLOI ACCOMPAGNE

La plateforme Emploi Accompagné propose un accompagnement durable et dans l'emploi.

Il repose sur un triptyque gagnant :

- Le salarié
- Le référent emploi accompagné
- L'employeur

### Les modalités d'accompagnement

Chaque bénéficiaire est accompagné par un Référent Emploi Accompagné sur une durée illimitée.

Il assure la mise en œuvre des actions nécessaires tout au long de son parcours professionnel, au moment de sa recherche d'emploi mais également lorsqu'il est en poste.

Ce dispositif s'adresse aux habitants du Département du Gers et il s'appuie sur un réseau de partenaires afin de mobiliser toutes les compétences pour assurer un accompagnement de qualité.

## Les Bénéficiaires

L'Emploi Accompagné s'adresse à toute personne en situation de handicap, ayant besoin d'être soutenue pour accéder ou maintenir un emploi en milieu ordinaire.

### Deux possibilités pour accéder au dispositif :

1. Une demande spécifique *Emploi accompagné* (formulaire CERFA n°1569201, page 18) doit être faite à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du département de résidence afin d'obtenir une notification de décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
2. Une prescription d'un conseiller du Service Public de l'Emploi : Pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale.

### Rôle du référent *Emploi Accompagné* :

- Conseille le bénéficiaire sur son projet et l'aide dans ses démarches d'insertion socio-professionnelle.
- Accompagne dans l'emploi, avec pour objectif de sécuriser le parcours professionnel.
- Travaille en lien avec les partenaires pour répondre aux besoins repérés.
- Mobilise des expertises complémentaires (psychologiques, sociales, médicales, etc...) et un accompagnement médico-social si besoin.

## L'Employeur

L'employeur bénéficie de l'expertise, du soutien du Référent *Emploi Accompagné*, de sa connaissance des acteurs du handicap et des financements mobilisables.

### Rôle du référent *Emploi Accompagné* :

- Évalue les besoins d'aménagements et d'adaptations du poste de travail et accompagne la mise en œuvre (et les ajustements nécessaires).
- Assure une présence auprès du bénéficiaire et de l'employeur, au sein de l'entreprise (selon les besoins), pour favoriser la prise de poste et le maintien dans l'emploi.
- Conseille et sensibilise l'employeur ainsi que ses collaborateurs sur les besoins spécifiques du bénéficiaire au quotidien.